



Atelier Takmil / JCC 2014

Règlement

1) Date et lieu

L'édition de l'Atelier **Takmil** aura lieu à Tunis dans le cadre de la 25ème session des Journées Cinématographiques de Carthage (JCC 2014) 29nov-6dec.

2) Objectifs

Les JCC souhaitent apporter une aide matérielle à la finition de films africains et arabes en offrant des bourses en numéraire ou en travaux de post-production proposés par des partenaires du festival.

3) Prix

La remise des prix aura lieu à la fin de l'Atelier.

4) Description de l'Atelier

L'Atelier se déroulera sur 2 journées pendant lesquelles le réalisateur ou, s'il ne peut être présent, le producteur de chaque film sera invité à défendre son projet devant un jury.

5) Critères d'éligibilité des films :

Les films présentés doivent être en phase de post-production et leurs réalisateurs doivent être originaires de pays africains ou arabes.

Sont éligibles les longs métrages de fiction ou documentaires de création d'une durée finale de 60 minutes minimum.

Sont acceptés des rough cut d'au moins 40 minutes.

Les copies soumises au jury devront être sous-titrées en anglais ou en français.

Un réalisateur ne peut participer à l'Atelier Takmil qu'avec un seul projet.

Un producteur peut participer à l'Atelier Takmil avec **deux projets maximum**.

6) Modalités de sélection :

La sélection se fera sous la responsabilité de la direction du Festival.

Les résultats de la sélection seront annoncés au plus tard le **10 octobre 2014**



7) Inscription des Films

La date limite d'inscription des films est fixée au **30 septembre 2014**.

Pour cela, il faut :

- Remplir en ligne la fiche de pré-sélection pour [Atelier Takmil disponible ici](#).
- Envoyer aux JCC la copie du projet en DVD ou Blu Ray en 2 exemplaires.

L'adresse postale pour l'envoi des copies est la suivante :

Journées Cinématographiques de Carthage (JCC)

Takmil

11 Rue Mami

2070 La Marsa

Tunisie

Tel : (+216 71 983 224)

Fax : (+216 71 748 255)

- Les JCC n'ont pas obligation de rendre les DVD des films envoyés pour la sélection.

8) Films Sélectionnés :

- Les films sélectionnés recevront une notification avant le **10 octobre 2014**.

La sélection d'un film doit rester confidentielle jusqu'à l'annonce officielle du programme par la direction des JCC.

- Les frais d'expédition des matériaux depuis leur lieu d'origine jusqu'à la direction des JCC sont à la charge des candidats.

9) Invitations et Accueil :

Les JCC prévoient la prise en charge du transport aérien et du séjour du réalisateur ou du producteur pendant 4 jours.

En cas d'impossibilité pour le réalisateur d'être présent à l'Atelier, il devra être représenté par son producteur.

10) Films Primés :

Les films lauréats devront faire figurer la mention obligatoire : « **Avec le soutien de l'Atelier Takmil** » en incluant le logo des JCC dans le générique du film et dans tous les documents d'information.

La Première arabe du film sera obligatoirement réservée aux JCC, qui deviennent à partir de 2014 une manifestation annuelle.

11) Règle Générale :

La participation à l'Atelier Takmil implique le respect du présent règlement.

Le Direction du Festival a le droit de régler tous les cas qui ne sont pas évoqués par le présent Règlement, ainsi que de déroger au Règlement, dans des cas exceptionnels et bien motivés.